



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

**22 DEC. 2025**

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-117**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : Budget annexe SPIC CENTRE DE LOISIRS LA FORGE – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires,

Vu la délibération n° MA-DEL 2025-050 du 02/04/2025 portant approbation du Budget Annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge,

Considérant que les crédits ouverts au chapitre 011 « Charges à caractère général » s'avèrent insuffisants pour faire face au règlement des factures à venir jusqu'à la fin de l'exercice,

Considérant que les crédits ouverts au chapitre 012 « Charges de personnel » sont insuffisants en raison du surcroît d'activités sur la saison nécessitant du personnel supplémentaire,

Considérant que les recettes de fonctionnement ont été supérieures aux prévisions initiales, notamment aux chapitres 70 et 75. Le montant total s'élève à + 77.000 euros,

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2025 modifie les chapitres suivants en section de fonctionnement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap. 002	25.818,34		25.818,34
Chap. 011	150.000,00	+67.000,00	217.000,00
Chap. 012	132.000,00	+10.000,00	142.000,00
Chap. 042	17.000,00		17.000,00
Chap. 65	500,00		500,00
Chap. 67	200,00		200,00
<b>Total dépenses</b>	<b>325.518,34</b>	<b>0,00</b>	<b>402.518,34</b>
Chap. 002	0,00		0,00
Chap. 013	0,00		0,00
Chap. 70	325.518,34	+13.000,00	338.518,34
Chap. 75	0,00	+64.000,00	64.000,00
<b>Total recettes</b>	<b>325.518,34</b>	<b>0,00</b>	<b>402.518,34</b>

Il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge tel que proposé dans le tableau ci-dessus.
2. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme

Mme Sophie BOUTTIER

Le Maire, M. Pierre CASTEL



2025-117

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-12-22T11-36-27.00 ( MI266414750 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-117-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE SPIC LA FORGE VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE  
N.1 AU BP 2025

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-117.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:36

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 22/12/25 à 11:36

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 11:46

